

Conseil municipal du vendredi 9 février 2018

Procès-verbal de séance

L'an deux mille dix-huit, le neuf février, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Madame : Annonciat MICHEL-AMADRY (départ à 21h50) et Cécilia BERTIN (arrivée à 20h30).

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT (départ à 21h50), Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Michaël FRACHEBOIS et Hugues TRUDET.

Absent : Tony ANDREY

Procuration : Frédérique BOURGEOIS à Jean-Marie DOLLAT
Anne TRONCIN à Hugues TRUDET

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Monsieur Sébastien CUINET est candidat ; il est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h00.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Juliette AYMANNIN, décédée le 19 décembre 2017 à l'âge de 90 ans.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 15 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2017.

II. Attributions du Maire :

- Déféré préfectoral contre la délibération du 1^{er} septembre 2017 refusant le déclassement des compteurs d'électricité existant par des compteurs communiquant Linky :

Le Maire indique avoir reçu un courrier émanant du tribunal administratif de Besançon lui précisant qu'une requête introductive d'instance a été déposée par le Préfet du Doubs le 28 décembre 2017 contre la délibération n° 2017-09-01-06 du 1er septembre 2017 refusant le déclassement des compteurs d'électricité existants et leur remplacement sur le territoire de la commune par des compteurs communicants.

Il ajoute avoir reçu le 5 février 2018, de la part du même tribunal, un mémoire complémentaire déposé dans la même affaire par la société ENEDIS représentée par Maître Gilles LE CHATELIER, avocat au barreau de LYON.

Comme suite au débat qui a eu lieu lors du conseil municipal du 20 octobre 2017, le Maire propose aux élus de l'autoriser à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Besançon.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à ester en justice.

○ Installation des compteurs communicant « Gazpar » par GRDF :

Le Maire informe que dans le cadre de sa mission de service public, GRDF a commencé, dès 2016, à installer des compteurs communicants gaz chez ses clients. Cette opération vise à permettre à ces derniers de mieux connaître leur consommation pour mieux la maîtriser grâce à la mise à disposition quotidienne de données de consommation réelles.

Plus de 600 000 clients sont déjà équipés de ces compteurs de nouvelle génération en France (dont 66 000 en région Est). Le déploiement en nombre des compteurs communicants, dans notre commune, sera réalisé par l'Entreprise Prestataire SOLUTIONS 30. Il est prévu au 2^{ème} semestre 2020 (cette échéance est susceptible d'être ajustée en fonction de l'avancement effectif de l'entreprise de pose).

D'ici là, et afin de limiter les dérangements, il est possible que les techniciens de GRDF soient amenés à installer un compteur communicant, à l'occasion d'interventions classiques de maintenance ou de mise en service par exemple. Ces clients seront informés individuellement dès que leurs données quotidiennes seront disponibles sur l'espace grdf.fr (espace privé et sécurisé, accessible sans frais).

Dans l'attente, la relève des index se poursuivra selon les modalités actuelles (relève « à pied » semestrielle).

20h30 Arrivée de Cécilia BERTIN

○ Etat des contentieux LARNOD- PUGEY :

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal des différents recours déposés au tribunal administratif.

Affaires scolaires

- Recours contre un titre de recette émis par le président de la caisse des écoles
 - Montant : 6 467,50 €
 - Recours introductif d'instance (par commune de LARNOD) : 3 novembre 2015
 - Mémoire en défense (par le président de la caisse) : 6 mars 2016

- Recours contre un titre de recette émis par le président de la caisse des écoles
 - Montant : 1 991 €
 - Recours introductif d'instance (par la commune de LARNOD) : 19 décembre 2016
 - Mémoire en défense (par le président de la caisse) : 14 juin 2017
 - Mémoire en réplique (par la commune de LARNOD) : en cours de rédaction

- Recours amiable contre titre de recette de 1 500 € émis par le président de la caisse des écoles.

Affaires périscolaires

- Recours contre un titre de recette émis par le maire de PUGEY
 - Montant : 6 547,65 €
 - Recours introductif d'instance (par la commune de LARNOD) : 12 juillet 2016
 - Mémoire en défense (par la commune de PUGEY) : 15 mars 2017
 - Mémoire en réplique (par la commune de LARNOD) : 6 juillet 2017

Affaires extrascolaires

- S'agissant de l'extrascolaire, le Maire de PUGEY a saisi le président des FRANCAS afin de dénoncer la convention liant les deux communes au 31/12/2017.
- Recours contre trois titres de recette émis par le maire de LARNOD
 - Montant global : 11 307,78 €
 - Recours introductif d'instance (par la commune de PUGEY) : 29 janvier 2018
 - La commune de LARNOD devra produire un mémoire en réponse sous deux mois.
- Déploiement de la fibre optique sur le Grand Besançon :

Le maire rappelle que le développement du numérique relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB).

En 2011, la société de télécommunication ORANGE s'était engagée à apporter la fibre, de bout en bout, dans chaque foyer du territoire du Grand Besançon. Ce déploiement devait aboutir en 2015 pour Besançon et 2020 pour les autres communes de la CAGB.

En raison notamment de bouleversements intervenus ces dernières années dans le monde des télécom (arrivée de FREE en téléphonie mobile, rachat de SFR par Numéricable) ayant impacté la capacité d'investissement de l'entreprise, ce déploiement, financé sur les fonds propres d'ORANGE, a été certes engagé, mais a pris du retard.

Lors d'une récente conférence des maires organisée par la CAGB, le déploiement de la fibre à très haut débit a été évoqué. La société ORANGE s'est engagée à traiter prioritairement les communes les plus mal desservies, parmi lesquelles figure la commune de LARNOD.

Selon le programme présenté, la fibre optique devrait desservir l'ensemble des foyers de la commune de LARNOD en 2019, voire 2020.

- Conséquence du transfert de compétence « Eau » à la CAGB : maintien ou sortie de la CAGB au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL) :

Le Maire rappelle que la CAGB exerce depuis le 1er janvier 2018 la compétence « Eau » sur son territoire.

Parmi les communes adhérentes à la CAGB, seize d'entre elles avaient transféré leur compétence « Eau » au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL) avant le 31 décembre 2017.

A ce jour, ces seize communes sont représentées au SIEHL par la CAGB.

La loi NOTRe donne la possibilité à la CAGB de sortir du syndicat au 1er janvier 2019.

Depuis septembre 2017, plusieurs réunions de concertation et de travail se sont tenues entre le SIEHL et la CAGB, afin de préciser la situation existante, étudier les possibilités offertes par la loi et préparer la décision à prendre.

Le Maire présente les deux scénarios portant sur le maintien ou la sortie de la CAGB du SIEHL.

Il indique que la sortie de la CAGB ne dégraderait pas la situation financière du syndicat et ne provoquerait pas, par conséquent, une hausse du prix du m³ pour les usagers restés au sein SIEHL.

De la même façon, il souligne que l'intégration des 16 communes ne dégraderait pas les perspectives financières de la CAGB, à savoir : le prix cible de 1,65 € / m³ à horizon 2027, la capacité d'investissement et la maîtrise de la dette de l'EPCI.

Le Maire invite les élus à en débattre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sont favorables à la sortie de la CAGB du SIEHL : 2 voix pour le maintien – 6 abstentions – 6 voix (dont celle du Maire) pour la sortie

21h50 départ d'Annonciat MICHEL-AMADRY et de Daniel CUENOT

o Etat d'avancement de la réflexion sur le passage de la CAGB en communauté urbaine :

Le Maire indique avoir participé à plusieurs conférences organisées par la CAGB à propos du passage en communauté urbaine (CU).

Il rappelle que le passage en CU impose le transfert de compétence « Voirie » .

Selon le dernier scénario proposé par la CAGB, seules les voiries communales et leurs dépendances, ainsi que les abords des routes nationales et départementales en agglomération ne seraient transférées. Les chemins ruraux, les places publiques, les squares et les jardins resteraient de la compétence des communes.

Conscient des difficultés liées au caractère rural du territoire et des réticences des maires, le président de la CAGB propose une solution minimaliste :

- Une organisation communautaire s'appuyant sur les communes pour la mise en œuvre des missions de voirie de proximité ;
- Une définition d'un niveau d'investissement planché pour assurer le Gros Entretien Renouvellement (GER) des voies existantes ;
- Une division par deux de la charge transférée pour la réalisation de nouveaux équipements ou aménagement sur voirie

Concernant la dette des communes (passif), contrairement au cas de la compétence « Assainissement » transférée à la CAGB au 1^{er} janvier 2018, la dette relative à la compétence « Voirie » resterait à la charge des communes.

Dans ces conditions, s'agissant de la commune de LARNOD, le montant d'attribution de compensation à verser à la CAGB serait voisin de 30 000 € : 5 000 € pour l'entretien courant et 25 000 € pour le GER (investissement).

Enfin, le Maire informe les élus qu'ils auront l'occasion de s'exprimer sur le projet de passage en communauté urbaine en septembre prochain.

○ Aménagement de la route Royale :

Le Maire rappelle aux élus que l'avant-projet relatif à l'aménagement de la route Royale a été approuvé lors du conseil municipal du 15 décembre 2017.

Il ajoute que le coût global de l'opération a été fixé à 460 000 € TTC, se décomposant de la manière suivante :

- Maîtrise d'œuvre : 24 000 €
- Relevé de géomètre : 6 000 €
- Publicité : 1 000 €
- Travaux : 406 491,60 €
- Divers et imprévus : 22 508,40 €

Il poursuit en précisant qu'une demande subvention a été transmise au Préfet au titre de la DETR 2018.

Il propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à déposer également une demande de subvention auprès de la CAGB.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la proposition du Maire et l'autorisent à engager toutes les démarches afin d'obtenir une subvention.

○ Contrat d'agglomération passé avec le Conseil Départemental du Doubs :

Le Maire indique avoir participé à une conférence organisée par la présidente du Conseil départemental du Doubs.

Il s'agissait pour la présidente de présenter sa proposition de contrat de territoire. Ce dernier sera signé entre la CAGB et le département.

Le département souhaite soutenir les projets territoriaux d'intérêt intercommunal ou communal. Outre les projets d'intérêt communautaire, à titre d'exemples, les travaux dans les mairies, sur les chemins communaux, ou encore les aménagements de sécurité pourraient être subventionnés par le département.

Le Maire précise que le contrat de territoire 2018-2021 pourrait être signé avant l'été.

III. Délégations de fonction accordées aux adjoints :

IV.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

Aucune autorisation d'urbanisme n'a été délivrée depuis le dernier conseil municipal, plusieurs demandes sont en cours d'instruction.

IV.2 Adjoint aux travaux, forêt et environnement :

L'adjoint au maire liste brièvement les principaux travaux confiés aux agents du SIVOM de Boussières :

- Le revêtement du sol de la nouvelle salle du groupe scolaire ;
- Le début de la plantation des charmilles à l'arboretum ;
- La préparation des plantations des rosiers au-dessus du mur du parking complexe sportif ;
- Le sentier piétonnier qui relie le lotissement du Crait au groupe scolaire en béton fibré et balayé.

Suite aux intempéries de ces dernières semaines, le chemin des Pierres est actuellement fermé car des chutes de branche peuvent survenir à tout moment. Il ré-ouvrira dès l'intervention d'un élagueur.

IV.3 Adjoint affaires scolaires et périscolaires, aux associations et à la communication :

L'adjoint au maire précise que le recensement se termine samedi 17 février 2018. A ce jour, 85% de la population a répondu dont 62% par internet. Selon lui, la commune devrait compter près de 800 administrés au 1^{er} janvier 2018.

IV.4 Adjoint aux finances et aux marchés publics :

L'adjoint au maire indique aux membres du conseil municipal que la commune devra prendre prochainement une nouvelle délibération pour le traitement des restes à payer en matière d'assainissement.

Il précise, par ailleurs, que la commission Finances s'est réunie à plusieurs reprises pour l'établissement du budget primitif 2018. L'approbation du compte administratif 2017 et le vote du budget sont inscrits au conseil municipal du 6 avril.

IV. Questions diverses :

Jean-Jacques CLAUSSE remarque que les travaux réalisés route Royale ont été, selon lui, bâclés.

La couche de finition s'est dérobée lors des dernières pluies, emportant les graviers sur la voirie et dans les réseaux.

Jacky AVIS informe les membres du conseil que la voirie communale sera entretenue en prévision du « Bike and Run » qui doit se tenir le dimanche 18 mars 2018.

Le Maire lève la séance à 22h35

LARNOD, le 16 février 2018



Monsieur le Maire

Hugues TRUDET